

Questions orales

LA RÉFORME FISCALE

LE TRAITEMENT DES GAINS EN CAPITAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Je crois qu'il a reçu une copie du troisième rapport provisoire du Nouveau parti démocratique sur le régime fiscal, à propos cette fois des impôts sur les particuliers, que nous avons publié aujourd'hui.

On a constaté entre autres dans ce rapport, que contrairement à ce que prétendait le gouvernement, l'exonération fiscale de 500 000 \$ sur les gains en capital n'aide pas surtout les agriculteurs et la petite entreprise, mais qu'en réalité 1 p. 100 seulement des contribuables dont le revenu dépasse 50 000 \$ profitent de 55 p. 100 des avantages de ce traitement spécial des gains en capital. Ce sont principalement des investisseurs. Étant donné que ce traitement spécial des gains en capital bénéficie en grande mesure aux Canadiens nantis, le gouvernement s'engage-t-il à rendre le régime fiscal équitable et, dans l'affirmative, est-il possible qu'une réforme du système fiscal fondée sur la justice puisse conserver cette exonération de 500 000 \$ de l'impôt sur les gains en capital?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis au courant du rapport dont parle le député. Je suis très heureux que son parti s'intéresse à la réforme fiscale proposée par le gouvernement. Nous avons décidé que la justice et la simplicité seraient les deux objectifs principaux de notre réforme fiscale. Je vois que le parti du député les approuve.

Quant à la question de l'exonération de 500 000 \$ sur les gains en capital une fois dans la vie, je suis également heureux que son parti l'ait acceptée ce matin en ce qui concerne les agriculteurs et la petite entreprise. Ils l'ont combattue lorsqu'elle a été proposée à l'origine, et maintenant ils l'acceptent.

M. Cassidy: Le ministre semble avoir oublié que l'impôt minimal qui a été proposé à la Chambre découlait directement de l'initiative de mon leader pendant les élections de 1984.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les chiffres que nous a fournis le ministère des Finances indiquent que les Canadiens qui gagnent plus de 250 000 \$ par an bénéficient tous les ans, en vertu du traitement spécial des gains en capital, d'une exonération supérieure à ce que gagne le Canadien moyen. Le ministre peut-il citer au Canada un seul conseiller fiscal qui estime que l'exonération à vie de 500 000 \$ sur les gains en capital a sa place dans un régime fiscal équitable et progressiste?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'allons pas citer à tour de rôle des économistes ou des conseillers fiscaux. Il y en a un grand nombre qui l'ont recommandée. Dans le cadre de la réforme fiscale, le gouvernement considère toute la gamme d'exonérations et les taux d'imposition des particuliers. On procède de la même manière pour l'imposition sur les sociétés et la taxe de vente fédérale. Cette étude du gouvernement va provoquer des réformes fiscales importantes. Ce sujet sera examiné avec tous les autres.

LES AÉROPORTS

LE PROJET D'INVITER LA PARTICIPATION DES PROVINCES ET DES MUNICIPALITÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'annonce que le ministre des Transports a faite ce matin, selon laquelle le gouvernement veut vendre les aéroports canadiens ou s'en dessaisir en les louant. Étant donné que les neuf principaux aéroports du Canada ont enregistré des pertes de 157 millions de dollars, selon les états financiers du ministère des Transports pour 1985-1986, pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé cette initiative dont l'objectif à peine masqué est de réduire les dépenses en même temps que les services offerts dans les aéroports, sans même donner la chance au public de se prononcer lors d'un examen dont on aurait pu charger le comité permanent des transports, comité tout indiqué dans cette affaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député se trompe sur toute la ligne. Le ministre des Transports veut offrir aux provinces, aux municipalités et aux autorités aéroportuaires l'occasion de prendre part à la gestion et à l'exploitation des aéroports d'un bout à l'autre du Canada. Comme ces derniers sont la plupart du temps de véritables leviers économiques, le ministre réagit ainsi aux vœux exprimés par de nombreuses collectivités qui souhaitent exercer plus d'influence sur la gestion et l'exploitation des aéroports. Le ministre des Transports montre ainsi que notre gouvernement est à l'écoute des Canadiens.

M. Tobin: Ce que veut le gouvernement fédéral par cette initiative, c'est forcer les provinces et les municipalités à acheter chat en poche.

LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en définitive, on constate que les neuf plus grands aéroports du Canada ont enregistré des pertes de 157 millions de dollars en 1985-1986, d'après les états financiers de Transports Canada.

M. McDermid: Quelle part de ce total correspond à Mirabel?

M. Tobin: Mirabel a perdu 56 millions.

On n'a jamais déferé cette question au comité compétent de la Chambre pour que des audiences publiques soient tenues. Le vice-premier ministre peut-il s'engager à reporter cette décision jusqu'à ce que les Canadiens aient eu l'occasion, comme ils le méritent, de se prononcer sur cette initiative du gouvernement qui aboutira à une réduction du service qu'il fournit actuellement à la population du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député parle à travers son chapeau à plus d'un titre. En premier lieu, cette politique n'est pas obligatoire, mais facultative. Toute collectivité, province ou autorité qui souhaite acquérir des compétences en matière de gestion de systèmes aéroportuaires peut présenter des propositions au gouvernement fédéral. Pour ce qui est du rôle d'un comité, je dirai au député, un parlementaire distingué et expérimenté qui est parfois membre du comité des